



Edito : encore et toujours... Ecole inclusive : de pire en pire ! Brèves : SFT, Appréciation finale, Assemblées Générales, Stages de formation syndicale, Elections au CA.

## Encore et toujours...

Ça y est, nous avons un gouvernement, une ministre de l'Éducation Nationale, Anne Genetet, Médecin de formation, et même un ministre délégué chargé notamment de l'Enseignement Pro, Alexandre Portier. Et maintenant ? Que dire ? Bien évidemment, la position raisonnable que nous devons toujours avoir en tant que responsables d'une organisation syndicale majoritaire dans son secteur, c'est d'attendre et voir avant de juger... D'ailleurs, au moment où j'écris ces quelques lignes, je viens personnellement de décliner l'invitation d'une chaîne info recherchant des intervenants ce jour en direct sur le sujet...

D'autres responsables d'organisations syndicales semblent avoir d'autres pratiques... En effet, ils répondent systématiquement favorablement aux sollicitations des médias quitte à affirmer des banalités.

Nous devons aussi réclamer une audience rapide à nos ministres pour exprimer nos revendications... Faisons confiance à nos responsables nationaux pour ce faire.

Malgré tout, avec la longue expérience acquise par certains d'entre-nous, nous pouvons quand même nous permettre d'imaginer ce que sera la politique menée et donc d'émettre un premier avis.

Depuis des décennies, quels qu'aient été les gouvernements en place, nous avons été obligés de combattre des réformes visant systématiquement à faire des économies au détriment des conditions de travail des personnels, des salaires et même des élèves. Et depuis 2017, nous avons en plus été obligés de combattre les attaques du Président de la République contre les organisations syndicales et ses militants... Pour rappel, la loi de transformation de la Fonction Publique (2019) est celle qui a le plus fait reculer la défense des droits et des conditions de travail des fonctionnaires. Une attaque contre la démocratie sans précédent !

Alors chers collègues, malheureusement, il est plus que probable que la même politique éducative soit menée et que nous soyons encore et toujours obligés de nous organiser pour les combattre. Et nous y sommes prêts, avec vous !

D'ailleurs, lors des Assemblées Générales et des Conseils Syndicaux qui vont se tenir ces prochains jours dans les départements de notre académie, nous vous proposerons d'ouvrir les débats sur la forme que pourrait prendre nos combats afin qu'ils deviennent plus efficaces. Evidemment, nous parlerons aussi de la réforme des LP avec l'année de terminale, de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, de nos conditions de travail, de nos salaires, etc.

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

## Ecole inclusive : de pire en pire !

Depuis la rentrée, la question de l'inclusion scolaire est sur le devant de la scène : articles de presse qui pointent le manque d'AESH, publication au BO d'un texte sur le déploiement des « Dispositifs d'autorégulation » (DAR), rapport de la cour des comptes sur l'inclusion scolaire, etc.

L'ex ministre Belloubet elle-même a rappelé à la rentrée qu'il y avait 24000 élèves scolarisés en « milieu ordinaire » faute de place dans les établissements sociaux et médicaux-sociaux (ESMS), comme les IME, les IMPRO, les IEM, les ITEP...

Malheureusement, au lieu d'en tirer les conclusions nécessaires et de renforcer l'enseignement spécialisé, c'est toujours la fuite en avant avec l'acte 2 de l'Ecole inclusive qui aboutit à toujours moins de prise en charge pour les élèves et toujours plus de dégradation des conditions de travail pour tous ! Un rapport de la Cour des comptes publié en septembre 2024 dresse un constat sans ambiguïté : des effectifs d'élèves en situation de handicap en milieu scolaire qui ont triplé entre 2006 et 2022, des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) qui prescrivent des affectations en établissements médico-sociaux qui n'aboutissent pas toujours, faute de places ou en raison du choix des familles, et qui conduisent les écoles et les établissements scolaires à accueillir des élèves présentant des troubles face auxquels les intervenants éducatifs se sentent démunis, un manque de travaux qui permettraient d'analyser en quoi la scolarisation des élèves en situation de handicap est bénéfique pour eux en termes de réussite scolaire et, plus largement, éducative, ainsi que l'impossibilité de distinguer les parcours ou les dispositifs les plus efficaces et efficaces, etc.

### **Une synthèse de ce rapport est en ligne sur notre site Internet**

Soyons clairs, nous savons que le véritable objectif de l'Ecole inclusive, est financier, puisqu'un élève scolarisé en classe ordinaire coûte entre 3 et 10 fois moins cher qu'un élève dans l'enseignement spécialisé.

Concernant les AESH, le rapport relève notamment « d'importants problèmes de recrutement et une insatisfaction de ces agents par rapport à leurs conditions de travail... ».

Forts de ces constats, on s'attend donc à ce que le rapport propose de recruter les enseignants spécialisés pour répondre aux notifications de la MDPH, de recruter les AESH nécessaires avec un Statut de la Fonction publique, un vrai salaire et l'abandon des PIAL... Et bien non !

Voici les préconisations : des formations et du matériel au lieu de moyens humains supplémentaires, la mise en place des pôles d'appui à la scolarité (PAS) pour renforcer la mutualisation et réduire le nombre d'AESH, des dispositifs intégrés aux EPLE au lieu des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux... Et « l'autorégulation en milieu scolaire », dispositif permettant d'inclure en classe ordinaire des élèves avec des troubles du neuro-développement : trouble du spectre de l'autisme (TSA), trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), trouble du développement intellectuel (TDI) par exemple... Voilà tout le contenu de l'acte 2 de l'Ecole inclusive !

Notre organisation n'accepte ni la dégradation continue des conditions de travail des personnels, ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers.

**Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition FO !**

# Brèves

## SFT

Comme chaque année, pour bénéficier du SFT (Supplément Familial de Traitement), nous devons transmettre tout un tas de documents à l'Administration via le secrétariat de notre établissement. C'est très pénible, mais si on ne le fait pas...

Vous trouverez la circulaire académique et ses annexes sur notre site Internet. Attention, date limite pour transmettre votre dossier : **mardi 15 octobre 2024 !**

## Appréciation finale :

Nous invitons tous ceux qui estiment mériter une meilleure appréciation finale à leur rendez-vous de carrière à contester. Oui, même s'il y a un peu d'espoir que votre appréciation finale soit révisée, ne pas faire de recours signifie que vous acceptez l'appréciation reçue et aussi le système du PPCR... Tous les détails sont dans notre « Note aux S1 » du 9 septembre dernier.

## Assemblées Générales de rentrée :

Participer à la vie syndicale, s'informer, échanger avec les collègues, etc. Inscrivez-vous à l'AG de votre département :

Dordogne : (27 septembre) :

<https://forms.gle/Mdz6yK9WiYr1uABe6>



Landes (4 octobre) :

<https://forms.gle/7LziSEp7sxWTwYGRA>



Pyrénées Atlantiques (10 octobre) :

<https://forms.gle/bSZrhYnH7GP431bj7>



Lot & Garonne : en préparation.

## Stages de formation syndicale :

Chaque agent de l'Etat a droit à 12 jours par an de formation syndicale sans que cela n'ait d'incidence sur sa rémunération... Vous trouverez en ligne sur notre site **les propositions de notre fédération de la Gironde**. N'hésitez pas à vous inscrire !

## Elections au CA :

Comme chaque année, les élections pour désigner nos représentants aux Conseils d'Administration de nos établissements, doivent se tenir avant la fin de la septième semaine de l'année scolaire. Les listes de candidats doivent être déposées au moins 10 jours avant le scrutin. Nous vous demandons, dans la mesure du possible, de présenter à cette élection dans votre établissement une liste **SNETAA-FO (et/ou FNEC-FP-FO)** si votre établissement est un lycée polyvalent). Pour déposer une liste, il vous suffit d'avoir 2 noms. Notre logo doit figurer sur la liste ! Nous comptons sur vous !

**1,2 MILLIARDS**  
**POUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**  
**VIA LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

